

L'EDITO

N°111

Décembre 2020

Erratum : le n°110 était de novembre 2020

INEPTIES GOUVERNEMENTALES DANS LA CRISE SANITAIRE : UNE GESTION CALAMITEUSE

Dans sa grande générosité, le roi Macron octroie à son peuple, en cette période de Noël, quelques miettes de liberté. Mais on peut légitimement s'interroger sur la logique gouvernementale, lorsqu'on ouvre les stations de ski mais laisse les remontées mécaniques fermées, lorsqu'on peut courir sans masque mais marcher obligatoirement avec, fumer sans masque dans la rue, mais gare aux non-fumeurs qui ne le porteraient pas. La Covid semble bien moins active dans les centres commerciaux qu'au comptoir d'un café de village, parfois unique lieu de lien social dans nos communes.



Il n'est pas question ici de remettre en cause certaines règles de prudence conseillées ou même imposées par les spécialistes de la santé, et ce pour notre bien, mais d'évoquer une simple logique, une simple cohérence dans les mesures à suivre. Par ailleurs, des médias n'hésitent pas à relayer des propos de spécialistes, lesquels vont jusqu'à préconiser des comportements tels que : « On peut aller chez Papi et Mamie à Noël, mais on ne mange pas avec eux. On coupe la bûche de Noël en deux et Papi et Mamie mangent dans la cuisine et nous dans la salle à manger ». D'autres proposent, au choix : le port du masque en famille et au sein du foyer, matin, midi et soir, un autre prône un Noël en visioconférence familiale...

De telles pressions sur la vie de chacun d'entre nous, associées à de vraies incohérences médicales auraient plutôt des effets contreproductifs et de l'ordre de l'exaspération.

Surtout lorsqu'en face des confinés, se trouvent les travailleurs, auxquels un message bien clair est adressé : « Allez travailler, produire, consommez dans les grandes surfaces, les plateformes engraisant des multimilliardaires et aussi les fast-food ».

Le nouveau monde ressemble de plus en plus à celui que nous avons toujours combattu. Les bars et les restaurants ferment et ce sont encore les "premiers de corvée" qui trinquent. La lutte des classes est plus que jamais d'actualité. Macron dit interdire les rassemblements familiaux de plus de 6 personnes, mais maintient les cours dans des classes à plus de 30 élèves et des amphithéâtres avec plus de 100 élèves. Ceci vaut aussi pour les travailleurs, pour lesquels rien n'interdit les réunions de travail à plus de 6 personnes, ou de travailler dans des ateliers ou salles de contrôles à plus de 6... Pendant ce temps, sur les bancs de l'Assemblée nationale, les députés examinent le budget 2021. En pleine pandémie, situation sanitaire appelée à durer encore de longs mois, le Gouvernement décide de baisser de près de quatre milliards le budget de l'hôpital public !

Souvenons-nous par ailleurs des premiers messages du Ministre de la Santé qui affirmait, d'une part, que le masque ne servait à rien et qu'il fallait à tout prix éviter de rester confiné car c'est dans les espaces clos que le virus contaminerait le plus. Apparemment cela ne concerne pas le travail...

Les dirigeants politiques français devront rendre des comptes sur la gestion de la crise et leurs choix. Atteintes aux libertés individuelles, fichage massif, répression à tout va sont devenus monnaie courante. Le discours nationaliste et le vocabulaire de guerre font maintenant partie du quotidien. Pendant ce temps, la planète brûle, les droits sociaux sont bafoués et le nombre va croissant de ceux qui ont de plus en plus de mal à boucler leur fin de mois.

Sommaire

1. L'édito
2. L'action
3. L'information
4. L'orga, le Point. La vie des sections.

FNIC CGT Case 429 - 263 rue de Paris
93514 Montreuil Cedex
Tél. 01.84.21.33.00-
<http://www.fnic-cgt.fr> - E-mail : contact@fnic-cgt.fr
Mensuel - 1,06 €
Directeur de publication : Emmanuel LEPINE
ISSN : 2112-2776
Commission Paritaire : 0124 S 08416

LOI SÉCURITÉ GLOBALE

Les mouvements pour dénoncer cette loi ont commencé fin novembre, et se poursuivent. Le peuple commence vraiment à saturer, sous le poids des interdictions, des privations de liberté, des abus patronaux, et manifeste massivement sa colère contre ce gouvernement.

Il est très encourageant de constater la présence dans ces manifs de nombreux jeunes, qui ont d'ores et déjà pris conscience de la politique liberticide et répressive menée par Macron et ses sbires. Outre la contestation de cette loi, on a pu entendre dans les cortèges des mots d'ordre en faveur de la défense de notre sécurité globale, preuve que là encore, ces jeunes et aussi ces moins jeunes ont bien compris les enjeux de la politique menée en faveur du seul capitalisme, et tout à notre détriment. Un bâtonnier de Lyon, présent dans la manifestation du 28 novembre, s'est ainsi exprimé : « *Les lois restrictives des libertés ne cessent de se multiplier. Depuis Sarkozy, Hollande, ça n'arrête pas. Si un dictateur prend le pouvoir demain en France, il aura tous les outils juridiques à sa disposition. Sous des prétextes sécuritaires, on construit un régime qui peut glisser à tout moment dans l'autoritaire* ».



IL NOUS RESTE, FORT HEUREUSEMENT, LE DROIT À MANIFESTER CONTRE TOUS CES ABUS, ALORS NE NOUS EN PRIVONS PAS. Pour ce faire, il existe une attestation sur l'honneur à télécharger, très facilement trouvable sur internet.

Décidément, cette loi semble ne pas porter chance au gouvernement : sur le point de faire passer celle-ci, laquelle interdit de publier toute image de policier se livrant à des exactions, certains d'entre eux, intervenant pour déloger 400 migrants place de la République à Paris, se sont livrés à des tabassages massifs, lesquels ont été... filmés. L'opération a suscité, dans les rangs gouvernementaux, quelques réactions que nous ne pouvons qualifier que de larmes de crocodile, mais qui ont donc bien ébranlé les fondements de cette loi.



LUTTES DANS LES ENTREPRISES :

Nous l'avons évoqué dans l'édito, les salariés subissent de plein fouet une crise économique déclenchée par la chasse aux profits des capitalistes, nombre d'entre eux se battent en ce moment pour conserver leur emploi, et ce dans toutes les branches d'activité : commerce, tourisme, équipementiers et constructeurs automobiles, et particulièrement dans des secteurs rattachés à notre Fédération, dont :



Bridgestone :

ce sont 863 salariés qu'on veut virer. Ceux-ci viennent donc de se mettre en grève et ont notamment bloqué les accès au site.

Cargill :

il s'agit de 186 personnes. Les salariés, qui réclamaient la suspension du plan social, ont été déboutés en justice, mais vont faire appel.

Toray :

lutte victorieuse : 3 responsables syndicaux, mobilisés contre un plan social annoncé qui prévoit la suppression de 42 emplois d'ici la fin de l'année, étaient poursuivis par leur direction pour « grève illicite ». Le lundi 30 novembre ils viennent de gagner cette bataille : le juge des référés du tribunal de Pau a rendu son délibéré et a considéré que ce mouvement de grève était légal. Leur direction, déboutée sur tous les points, a donc perdu.



TÉLÉTRAVAIL : ATTENTION AU RESPECT DES RÈGLES

Retraités, donc libérés de la contrainte professionnelle, nous ne sommes pas directement concernés par le télétravail. Il n'en demeure pas moins que nos enfants, petits-enfants, a priori actifs, vivent ces nouveautés imposées du fait de la situation sanitaire par les employeurs, et notamment le télétravail. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité consacrer un chapitre dans ce numéro de Décembre.



Les télétravailleurs bénéficient des mêmes droits, avantages légaux et conventionnels que ceux applicables dans les locaux de l'entreprise et peuvent refuser un poste en télétravail : ce n'est pas un motif de rupture du contrat de travail. **En revanche, l'employeur qui refuse d'accorder le bénéfice du télétravail à un salarié occupant un poste éligible à ce mode d'organisation doit motiver sa réponse.** Voici quelles sont les obligations de l'employeur à l'égard du télétravailleur :

- ➔ l'informer de toute restriction à l'usage d'équipements, services ou outils de communication,
- ➔ lui donner priorité pour occuper ou reprendre un poste sans télétravail correspondant à ses qualifications/compétences et porter à sa connaissance tout poste de cette nature,
- ➔ organiser chaque année un entretien portant sur ses conditions d'activité et sa charge de travail,
- ➔ mettre à disposition un matériel adapté et performant, pourvoir à son entretien et son installation.

RETRAITES : DES IDÉES SUR TOUT OU SURTOUT DES IDÉES ?

« **Pour combler des déficits sociaux abyssaux, une mise à contribution des retraités s'imposera forcément** », affirme un certain Julien Damon, professeur à Sciences Po et dirigeant d'une société d'études privée. Celui-ci ne propose ni plus ni moins qu'une ponction de 10 % sur nos retraites... au prétexte qu'aujourd'hui, le niveau de vie moyen des retraités serait supérieur à celui des actifs.

Nous n'avons pas connaissance des revenus de ce monsieur, qui prétend avoir réponse à tout en nous privant de nos moyens de subsistance. Il y a fort à

parier qu'ils dépassent largement la moyenne nationale des pensions de retraite. Le COR vient de sortir un nouveau rapport la semaine dernière (un de plus) sur la situation des retraites avec la pandémie, assurant qu'il faudra prendre des mesures pour rétablir l'équilibre dû au manque de recette, donc bien entendu ponctionner les retraités. Bruno Lemaire également ne cesse de dire qu'il faut reprendre au plus vite la mise en place de la réforme. Suite à cela, Macron envoie 2 ministres dans les médias pour faire diversions en disant que ce n'est pas le moment : que du cinéma !

PRÉPARONS-NOUS DONC DÈS MAINTENANT À EN DÉCOUDRE DE NOUVEAU DANS DES MOBILISATIONS D'AMPLEUR.

l'international

(AH LE BON VIEUX TEMPS DES COLONIES...)

L'ingérence en Algérie du président français dans les affaires du pays a été vivement critiquée localement. Dans un entretien, et suite à l'hospitalisation du président algérien, Macron a promis de « faire tout (son) possible pour l'aider » dans la « période de transition » que vit le pays.

« **Macron se croit autorisé à distribuer des certificats de légitimité aux dirigeants des indigènes que nous sommes, il s'autorise à délivrer une attestation de con-**

fiance au chef de l'Etat (...). Ceci n'est pas une simple ingérence, mais la révélation que la France est aux manettes d'une feuille de route pour notre pays », a accusé le RCD (Rassemblement pour la Culture et la Démocratie), l'un des principaux partis de l'opposition laïque.

De son côté, le mouvement de contestation antirégime (Hirak), cité par le quotidien francophone *El Watan*, a qualifié la France officiellement de « raciste ».

L'Agenda

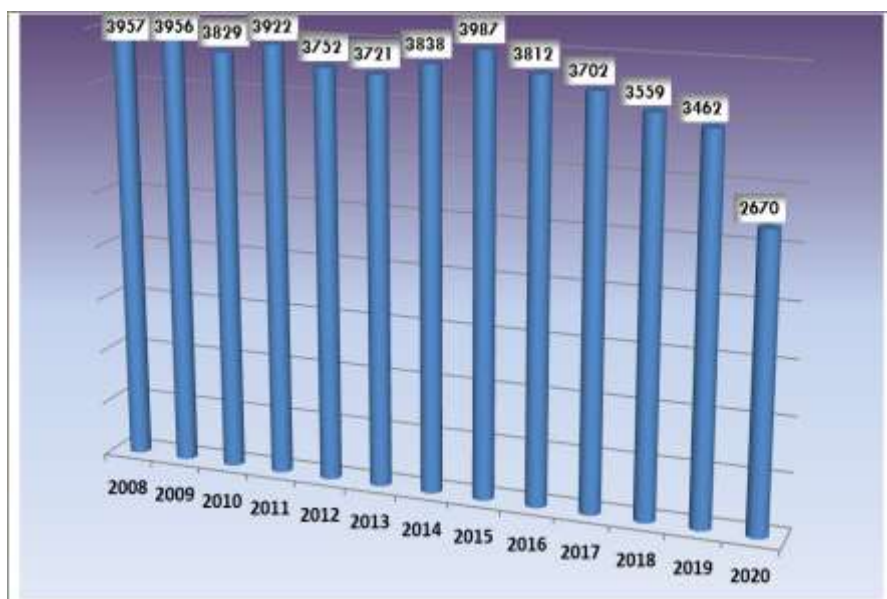
- **Conseil National UFR** : en visioconférence, le 15 décembre.
- **Appel à la mobilisation** : notre FNIC-CGT a réuni les syndicats des entreprises en luttés et menacées par des plans de licenciements, des fermetures, le 10 décembre à Montreuil.

URGENCE !!!

Il n'y a eu, depuis le mois dernier, aucune amélioration pour ce qui concerne les FNI et timbres 2019, où nous accusons un retard par rapport à 2018 de **90 FNI** et **2 100 timbres** environ !

Pour ce qui est de 2020, il manque **790 FNI** et environ **15 000 timbres**. Nous devons tous et toutes nous mobiliser sur cette question cruciale pour faire vivre notre syndicalisme, et agir afin de rattraper ces retards, notamment en contactant les syndicats et structures de notre secteur.

FNI au 8 Décembre 2020



Nous prendrait-on pour des imbéciles ? Voilà que l'on commence à nous parler du mois de Février, et pourquoi ? Pas pour une rallonge de nos retraites, non, pour des coupures de courant... Soi-disant que ce mois-là, nous aurons des problèmes d'approvisionnement en électricité... et pourquoi donc ? Il semblerait cependant qu'avec le confinement, certains magasins, les cinémas, les restaurants fermés, des économies d'énergie ont été réalisées. Comment les médias et autres peuvent-ils donc nous prédire des coupures d'électricité ?

En vérité, la ministre de la transition énergétique, Barbara Pompili, justifie cette menace de coupure par le fait que la maintenance obligatoire avait pris du retard à cause de l'épidémie et que de ce fait plusieurs réacteurs seraient encore en arrêt. Et voilà, c'est encore un coup du virus ! Décidemment ce COVID est bien prétexte à ce que l'on veut nous faire subir ; Ah non... il y a une chose dont le virus n'est tout de même pas responsable : ce sont les vio-

lences policières telles que celles exercées à grand renfort de tabassage sur les migrants dont le tort serait d'être migrants et sur Michel Zecker, le producteur de musique dont le tort serait d'être noir...

MAINTIEN DE L'ORDRE: JOURNALISTES ET OBSERVATEURS POURRONT ÊTRE INTERPELLÉS EN COUVRANT DES MANIFS

